



À l'attention  
des parents et tuteurs  
de tous les élèves de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

## **Fonctionnement scolaire après arrivée à expiration des ordonnances relatives à la COVID-19**

Chers parents,

chers tuteurs légaux,

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous informer des conséquences pour nos établissements scolaires de l'arrivée à expiration le 31 janvier 2023 des ordonnances relatives à la COVID-19.

Pendant près de trois ans, la gestion de la COVID-19 a considérablement influencé notre quotidien et notamment la vie scolaire. Ensemble, nous avons tous réussi, grâce à une bonne collaboration basée sur la confiance, à bien traverser l'automne et l'hiver dans le quotidien scolaire. Je vous remercie vivement de votre engagement et de votre soutien.

La situation actuelle nous permet désormais de faire un grand pas responsable vers un retour à une normalité vécue dans le milieu scolaire.

Il existe un niveau élevé d'immunisation dans la population – et donc aussi parmi les élèves ainsi que les enseignants – grâce aux vaccinations et à la guérison après une infection.

Les modifications actuelles en Rhénanie-du-Nord-Westphalie correspondent à des adaptations comparables des règles de protection contre la COVID-19 dans presque tous les autres Länder. Par conséquent, le 31 janvier 2023, les règlements pertinents pour le secteur scolaire expireront aussi dans leur forme actuelle.

En accord avec le ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales, les points suivants revêtent une importance particulière pour vous à partir du 1<sup>er</sup> février 2023 :

La distribution mensuelle régulière de cinq tests personnels par mois est supprimée. Les tests rapides encore disponibles dans les établissements scolaires peuvent encore être distribués et utilisés par les élèves qui en font la demande après cette date – jusqu'à épuisement des stocks.

Dans nos établissements scolaires, le port du masque demeure facultatif pour se protéger ou protéger les autres. Il va de soi que personne ne sera discriminé en raison du port d'un masque de protection ; les enseignants ainsi que les élèves ou vous, parents et tuteurs, en déciderez en toute responsabilité, comme cela a été le cas ces derniers mois.

L'obligation d'isolement pendant cinq jours qui existait jusqu'à présent est supprimée et non remplacée. Avec la mise à jour du règlement sur la protection contre la COVID-19, il sera fortement recommandé aux personnes testées positives de porter au moins un masque médical (appelé masque chirurgical) pendant une période de cinq jours après avoir effectué un autotest, dans les locaux intérieurs et en dehors de leur domicile, à partir du 1<sup>er</sup> février 2023. Cette recommandation ne s'applique pas aux enfants de moins de six ans ni aux personnes qui, pour des raisons médicales ou d'autres raisons importantes comparables, ne peuvent pas porter de masque. Par ailleurs, les règles d'hygiène générales s'appliquent dans les établissements scolaires. (<https://www.schulministerium.nrw/infektionsschutz>)

Le principe de base reste le même : **Qui est malade ne doit pas venir à l'école.** Je fais ici confiance à votre responsabilité personnelle et je pars du principe que vos enfants ne fréquenteront l'école qu'en bonne santé.

L'école peut uniquement exiger un certificat médical en cas de doute justifié sur l'absence aux cours pour des raisons de santé (§ 43 al. 2 de la Loi sur le système scolaire – Schulgesetz –).

La bonne conduite éprouvée à adopter en cas de toux et d'éternuement, le lavage et la désinfection régulière des mains ainsi que les indications actuelles en matière de ventilation font partie d'un quotidien scolaire normal afin de contribuer à ce que les risques pour la santé (notamment par la COVID-19) restent aussi faibles que possible dans les établissements scolaires. (<https://www.schulministerium.nrw/lueftung-raumluft-filtergeraete-und-co2-messgeraete>).

De concert avec le ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales, nous continuerons à suivre de près l'évolution de la situation. Si la situation générale devait à nouveau changer, nous serions à tout moment en mesure de fournir un soutien et des recommandations d'action appropriés.

Nous continuerons à mettre à disposition des informations actuelles

via la plateforme d'éducation de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ([www.schulministerium.nrw](http://www.schulministerium.nrw)).

Le nouveau pas vers une normalité vécue dans le quotidien scolaire est cohérent dans le contexte des évolutions médicales et sociales et contribue à un quotidien scolaire responsable pour tous les participants à la vie scolaire.

Je vous remercie expressément pour votre engagement en cette période très éprouvante pour l'ensemble de la société et vous souhaite une bonne continuation.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

**Dorothee Feller**

Ministre de l'Éducation et de la Formation  
du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie